

**PROCES VERBAL DE REUNION DU****CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE du 1er Juin 2017**

Le premier juin deux mille dix sept à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

PRESENTS : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Daniel LAGARRIGUE, Olivier FAURE, Philippe KERNINON, Karl CAMPDORAS-RAGON, Jean-Luc LAMBERT,

Mmes Séverine MARTIGNAC, Édith BRANCHE, Anne GIETHLEN, Isabelle CÉPÈDE-LASCOSTE, Isabelle LIVI,

ABSENT(S) : Anaël MARTIN

REPRESENTE (S): Jean-Michel CANCÈS (par Philippe KERNINON), Edwige LAVAL (par Olivier FAURE), Alexa OSMONT (par Jean-Luc LAMBERT),

SECRETAIRE DE SEANCE : Séverine MARTIGNAC

DATE DE CONVOCATION : 24 mai 2017

Le compte rendu de la séance du 27 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS GENERALES

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- Informations de l'Agence nationale de santé publique sur le dispositif d'intervention en promotion de la santé pour les personnes âgées
- Journée de tri de bouchons au Four de Salgues le 11 juin. L'Association les Bouchons d'Amour du Lot recevront les Diabes Cadurciens, Rugby Fauteuil de Cahors,
- Information du Département de mise à disposition sur leur site Internet d'une carte interactive offrant un accès unique à toutes les données publiques du territoire : services, équipements et points d'intérêt,
- Information sur les prestations sociales pouvant être délivrées par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC),
- Un article de la Vie Quercynoise sur le projet réussi de Karl Campdorras-Ragon : courir le marathon de Barcelone en mars 2017 pour récolter la somme nécessaire à la réalisation d'une opération cardiaque sur un enfant. Il a rencontré cette petite fille, opérée le 10 mars, début mai avant son retour au Tchad.
- Maires de France
- Territoires Conseils
- 36000 Communes

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

D. Lagarrigue :

Les agents sont très occupés par les tontes, nettoyage des rues, travaux sur les bâtiments communaux et la station d'épuration.

Les travaux en régie pour la construction des sanitaires avancent bien. La chape pour la pose du carrelage a été réalisée aujourd'hui.

Il a fait l'inventaire des surfaces à couvrir en peinture routière : stop, passages piétons ...

Il a participé à une réunion à Gramat, organisée par la communauté de communes, pour le transfert éventuel de la compétence eau et assainissement. Cauvaldor souhaiterait exercer cette compétence qui serait le prolongement de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Il informe les élus qu'il a participé à une démonstration d'un brûleur à gaz pour l'élimination des mauvaises herbes. C'est un matériel solide, très maniable, plus léger et surtout beaucoup plus économe en gaz que les anciens. La Commune pratique déjà le 0 phyto depuis quelques temps et souhaite poursuivre sa démarche dans le cadre des actions inscrites dans l'Agenda 21. Le prix de ce brûleur est de 2 300 € HT, 2 835.60 € TTC avec accessoires. Il demande aux élus de se prononcer sur ce projet d'acquisition.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, :

- décident l'achat de ce brûleur pour la somme de 2 300 € HT
- donnent tout pouvoir au maire pour signer les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire.

O. Faure :

Il rappelle les modifications envisagées sur la réglementation de la vitesse et le changement des priorités sur certaines voies exposées antérieurement aux conseillers municipaux. Le Service Territorial Routier de St-Céré est venu faire les mesures nécessaires à la rédaction des arrêtés relatifs à la mise en place des panneaux et signalisation au sol. La nouvelle signalisation sera mise en place avant la fin du mois.

K. Campdoras-Ragon :

Il présente le dépliant regroupant tous les numéros utiles de la commune : commerce, artisanat, santé administration Il sera mis à disposition des usagers dans tous les commerces avant la fin du mois de juin.

Ph. Kerninon :

SIVU l'Etoile :

Un courrier a été envoyé à l'Inspecteur de l'Education Nationale de Gourdon pour demander des informations sur l'organisation scolaire à la rentrée de septembre 2017. Il n'y a pas encore de texte réglementaire sur cette organisation de la semaine scolaire.

Il a demandé les effectifs prévus pour septembre :

- 66 en maternelle dont 12 enfants de moins de 3 ans
- 29 en CP et CE1
- 50 enfants en CE2, CM1 et CM2

soit 145 enfants au total.

Une réunion est programmée pour le 8 juin avec la directrice de l'école maternelle pour parler des conditions d'inscription des moins de 3 ans.

Il rappelle le film en préparation avec les enfants des écoles.

Il a participé à une réunion de la commission Equipements Sportifs pour discuter des projets de travaux sur les gymnases de Martel, Gramat et Saint-Céré qui vont passer en gestion Cauvaldor. Un projet de tennis couvert est à l'étude à Gramat.

Les travaux sur la piscine de Gramat débuteront à l'automne 2017.

Le transfert à la communauté de la gestion des terrains de foot et de rugby est reporté à une date ultérieure.

Festival Agenda 21 :

Le festival s'est très bien déroulé. Il a connu une bonne fréquentation. Exposants et intervenants ont tous transmis de bonnes réactions. Le concours de pêche a connu un grand succès : plus de 40 participants. Les conférences étaient très intéressantes et C. Bouscarel et A.M Pêcheur ont su captiver l'auditoire. Le groupe Agenda 21 remercie vivement la Mairie et le Personnel technique pour l'aide apportée dans l'organisation de ce festival.

Les panneaux ont été mis en place à l'Oasis des Abeilles.

I. Cépède-Lascoste :

Elle fait part de l'intervention de F. Topper du SYDED la semaine dernière. Ensemble, ils ont rencontré les responsables de plusieurs restaurants pour les informer de l'intérêt du compostage dans leur établissement. Les premiers contacts sont positifs, les exploitants seront contactés de nouveau ultérieurement.

F. Topper a également évoqué avec eux la possibilité de proposer des Gourmets Bag à leurs clients (emballages permettant aux clients d'emporter les restes de leur repas). Le restaurant du Casino pratique déjà ce système.

POINT SUR LES DOSSIERS

Le Maire informe les élus de l'avancement des travaux sur différents projets :

SOURCE THERMALE

A. Terlizzi informe les élus que des investisseurs potentiels ont contacté le SIVU Miers-Alvignac pour présenter un projet de reprise de commercialisation de l'eau. Il donne les grandes lignes de ce dossier qui sera exposé demain en détail aux délégués du SIVU. Ce groupe reviendra en juillet pour présenter l'avancée du dossier.

Il demande aux élus de réfléchir aux deux projets en cours d'étude pour l'aménagement et la reprise d'activité sur le site. La décision finale sera prise par le SIVU, mais les conseils municipaux de Miers et d'Alvignac seront consultés en amont.

ETUDE DE L'AMENAGEMENT DU LAC ET DE SES ABORDS

Lors de la dernière réunion, il a été annoncé que 7 500 m³ de vase sont à évacuer. Pour épandre cette vase, il est nécessaire de trouver des terrains dans un rayon de 5 kms environ autour du site.

Th. Etien, technicien de la Communauté de Communes en charge de ce dossier, a transmis le dossier d'avant-projet. Ce dossier peut être consulté en mairie par les élus.

PAVILLON DES EAUX

A. Terlizzi a reçu G. Duchêne, architecte, et l'entreprise Malbrel pour faire constater les fuites sur la toiture du Pavillon. Des joints silicone seront posés dans un premier temps et une vérification plus

précise sera effectuée ultérieurement. Les agents techniques vérifieront toutes les descentes d'eau.
G. Duchêne prendra contact avec l'entreprise Richard pour la vérification de deux grilles qui coïncident.
G. Fau, élu du SIVU Miers-Alvignac, contactera l'entreprise Malbrel pour le SIVU en vue d'une étude pour la confection de la statue.

METHANISATION

A. Terlizzi fait le compte-rendu aux élus de sa rencontre avec F. Lacarrière. Celui-ci lui a expliqué exactement le fonctionnement du dépôt de digestat sur sa propriété. L'usine de méthanisation viendra déposer chez lui du digestat (résidu liquide après traitement des lisiers et autres déchets) dans une cuve créée à cet effet et reprendra le lisier. Ce digestat sera épandu sur ses terrains. Une réunion est programmée pour le 6 juin avec les propriétaires voisins de l'élevage.

Les élus regrettent le traitement très opaque de ce dossier par les différents intervenants (préfecture, entreprise...). Les informations sont obtenues au compte-goutte. Les communes qui doivent accueillir dépôt et épandage de digestat n'ont jamais été contactées et n'ont pas été destinataires de l'arrêté d'autorisation.

Une motion a été prise dernièrement par le conseil municipal pour attirer l'attention de l'administration sur l'autorisation donnée pour le dépôt de boues de station d'épuration sur la commune de Montvalent. Les élus, à l'unanimité, avaient mis en avant la nature du sol karstique, faite de fissures, de pertes, de dolines, de rivières souterraines qui rend le territoire extrêmement vulnérable en matière de pollutions de toute nature. La qualité des eaux potables peut être remise en cause et, en conséquence, la santé des populations à court et long terme.

Des conseillers municipaux évoquent l'action judiciaire engagée par un groupe composé du Collectif Citoyen Lotois, la Confédération Paysanne, France Nature Environnement et le GADEL (Groupement Associatif de Défense de l'Environnement du Lot) qui reprennent les mêmes arguments en insistant sur le surdimensionnement de l'unité de Méthanisation de Gramat. Cette unité doit traiter les déchets en provenance d'un grand territoire s'étendant de Brive à Montauban. Ce collectif a lancé un appel aux dons afin de les aider à financer l'action judiciaire.

Les élus, après une longue discussion, considérant que les craintes du collectif rejoignent celles du Conseil Municipal et souhaitant que leur action permettent d'obtenir des réponses précises aux différentes interrogations, par 2 abstentions (D. Lagarrigue et J.L Lambert) et 12 voix pour :

- décident d'accorder une subvention de 100 € aux Amis de la Confédération Paysanne représentant le collectif,
- autorisent le Maire à signer tout document relatif à la conclusion de cette affaire.

PLAN LOCAL d'URBANISME INTERCOMMUNAL - VOLET HABITAT

A. Terlizzi fait le compte rendu de la rencontre de cet après-midi avec M. Jauffred, directeur de la planification de la Communauté de Communes, et une des responsables du Bureau d'études CEFUAM. D. Lagarrigue et O. Faure ont participé à cette réunion.

M. Jauffred a présenté la démarche d'élaboration du PLUIH. Il rencontre toutes les communes afin de recueillir les projets d'aménagement prévus sur les 10 prochaines années afin de mettre en cohérence développement prévu et zonage sur ce document d'urbanisme qui doit également entrer dans le cadre du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Le Maire a présenté la commune sous tous ses aspects : population, situation géographique et touristique, commerce et artisanat, services de santé, établissements scolaires... Il a insisté sur la partie tourisme : seule station thermale du Département et importance du Casino qui permet un aménagement

conséquent des espaces publics.

Il a développé avec les adjoints les projets de la commune : poursuite des aménagements des espaces publics, création de l'espace multiactivités, développement des activités sur le site thermal...

La Communauté de Communes transmettra un document à compléter dans les prochains jours. Le projet de PLUIH sera débattu dans tous les Conseils Municipaux en septembre 2017. Le document définitif sera publié fin 2019.

ESPACE MULTIACTIVITÉS : ÉTUDE DES SOLS

A. Terlizzi informe les élus de la réception du programme concernant la construction de l'espace multiactivités élaboré par le SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot). Il projette le document et en fait une lecture rapide. Ce programme complet sera transmis aux conseillers par mail dès demain pour en prendre connaissance et faire part de leurs remarques sous une semaine. Il rappelle que ce projet est un projet de territoire. Il est important pour toutes les communes proches.

Il présente ensuite les propositions de plusieurs bureaux d'études consultés pour la réalisation d'une étude de sol sur le terrain de Salard. Chacun a été destinataire d'un plan identifiant quatre points de sondage et le devis devait être réalisé sur le contenu d'une mission réglementaire G1.

Réponses :

- FONDASOL - 19270 USSAC	1 880 € HT
- ECR environnement 31850 MONTRABE	1 800 € HT
- GEOBILAN - 31820 PIBRAC	800 € HT

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

- retiennent la proposition de la société GEOBILAN de PIBRAC pour la somme HT de 800 € HT (960 € TTC),
- donnent tout pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire.

BORNES DE RECHARGE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le Maire rappelle aux élus les conditions d'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Après plusieurs contacts avec la FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot), l'étude des conditions matérielles d'installation sur la commune et les différents renseignements obtenus par les uns et les autres, il leur demande de se prononcer définitivement sur l'engagement de la Commune à installer une borne de recharge sur son territoire. Il précise que la commune de Gramat a pris dernièrement la décision d'installer cet équipement sur la place de la République.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décident de ne pas s'engager pour le moment dans le programme d'installation de borne de recharge pour véhicule électrique lancé par la FDEL.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC À LA FDEL

Le Maire rappelle aux élus la possibilité de transfert de la compétence éclairage public à la FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot). Ce dossier a été exposé en réunion de Conseil Municipal le 27 avril 2017 et les élus étaient invités à réfléchir à cette possibilité de transfert de compétence. O.

Faure précise que le réseau d'éclairage public a déjà été largement rénové et fonctionne correctement. L'entreprise Gabrielle est intervenue dernièrement et le montant des réparations est largement inférieur à la participation annuelle annoncée par la FDEL.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décident de ne pas transférer la compétence éclairage public à FDEL.

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIÉ PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DU DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON (SIEDA), LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU CANTAL (SDEC), LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉNERGIE DE LA CORRÈZE (FDEE 19), LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS (SDEG), LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DU LOT (FDEL), LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT DE LA LOZÈRE (SDEE) ET LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU TARN (SDET) POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET/OU D'ÉLECTRICITÉ ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGIQUE.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la commune d'ALVIGNAC a des besoins en matière d'acheminement et de fourniture d'électricité,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Énergies du Gers), la FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère) et le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,

Considérant que la commune d'ALVIGNAC au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Étant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune d'ALVIGNAC au groupement de commandes précité pour l'acheminement et la fourniture d'électricité,
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- Prend acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d'ALVIGNAC et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune d'ALVIGNAC.

Cette délibération est mise aux voix. Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

- acceptent les propositions exposées ci-dessus,
- donnent tout pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire.

VOIRIE

D. Lagarrigue rappelle aux élus la décision de la communauté de communes de prendre en charge la totalité de la voirie communale. Après vérification des tableaux de classement de la voirie communale, il apparaît qu'il y a lieu de procéder à plusieurs modifications :

Voirie à modifier:

Voie	Cat	Nom	Long déjà classée	Long à classer	Emprise
VC 249 devient VC 250	2	des Barrières	72m		de la VC 4 à la limite du terrain Tournié
VC 231	2	des Barrières Basses	250m	538m	Voirie des Malaudes -de l'extrémité de la VC 231 à la VC 206

VC 235	2	de la Ferme de Salgues	210m	75m	de la RD 673 à la station d'épuration
--------	---	------------------------	------	-----	---------------------------------------

Voirie à classer:

Voie	Cat	Nom	Long déjà classée	Long à classer	Emprise
VC 201	1	du Mas des Vignes	430m	430m	de l'extrémité de la VC 223 à la RD 673

Voirie à déclasser:

Voie	Cat	Nom	Long déjà classée	Long à déclasser	Emprise
VC 216	3	de Lagorce	395m	395m	de la VC1 à la VC 104
VC 217	3	du Barrou à Viroulou	1242 m	1242m	du Barrou à la VC 1
VC 220	3	de la Source Salmière	806m	806m	de la Source au délaissé de la RD20
VC 221	3	de Vinade	640m	640m	de la VC 103 au terminus
VC 222	3	de Latouille-Combe Molière	1026	1026	de la VC 103 à la limite de la Commune de Miers
VC 228	3	des Fumades	428m	428m	de la RD 673 à la VC 223
VC 230	3	Des Fonts Hautes	572m	572m	du fond du parking du Casino à la VC 228
VC 249	3	de Salgues	238m	238m	de la VC 208 à la VC 235

Place à déclasser:

Voie	Nom	surface classée	surf à déclasser	observations
place 6 (section AE)	Place des Écoles	3630 m ²	1557 m ²	1557 m ² cédés à la Communauté de Communes pour la construction de la Maison de Santé

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

- acceptent les modifications telles que proposées ci-dessus
- donnent tout pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire.

RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER LES JEUX AU CASINO D'ALVIGNAC

A. Terlizzi informe les élus que le dossier de demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter les jeux au Casino d'Alvignac sera soumis à l'examen de la Commission Consultative des Jeux de Cercle et de Casino du Ministère de l'Intérieur le 13 juin 2017. Les jeux exploités sont :

- 75 machines à sous
- 2 tables de Black-jack
- 1 Roulette Électronique 6 postes

L'avis du Conseil Municipal de la commune est requis pour compléter ce dossier.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donnent un avis favorable au renouvellement d'autorisation d'exploiter les jeux cités ci-dessus au Casino d'Alvignac.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

A. Terlizzi présente aux élus la demande de subvention qu'il a reçu de l'Association "Ecodomaine de l'oasis". Cette association travaille depuis quelques temps sur le montage d'un projet d'aménagement du site thermal. Les responsables de cette association ont présenté leur travail aux conseils municipaux des communes de Miers et d'Alvignac en avril avec remise de dossiers. Ils ont mobilisé plusieurs professionnels pour l'élaboration de ce projet et ont engagé des frais (déplacements, reprographie...). Cette association est actuellement composée uniquement de bénévoles. Le Maire demande aux élus de se prononcer sur l'attribution éventuelle d'une subvention qui leur permettrait la prise en charge partielle de ces frais administratifs.

Les élus, après en avoir délibéré, par 4 voix contre (E. Branche, A. Giethlen, K. Campdorcas-Ragon, O. Faure) et 8 voix pour :

- accordent une subvention de 100 € à l'Association "Ecodomaine de l'Oasis",
- autorisent le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

A. Terlizzi informe les élus de l'installation d'un Food-Truck (restauration rapide) sur une propriété privée dans le bourg d'Alvignac pour Juillet et Août.

La famille de R. Bouat, récemment décédé, l'a informé de son désir de vendre la propriété. Il leur a fait part de la volonté de la mairie de protéger le patrimoine existant sur ces terres (dolmens, lac de Saint Namphaise). La vente de cette propriété sera, à priori, confiée à la SAFER qui sera contactée pour les informer de la présence de ce patrimoine.

Il informe les élus que M. Jean-Pierre DALMASSO, propriétaire aux Barrières Basses, a mis son terrain en vente. Cette parcelle est séparée des terrains de M. Tournié par une bande de terrain communal de 4m de large sous laquelle passe une canalisation d'eau potable. Il présente aux élus le plan d'arpentage réalisé à l'occasion de ces travaux.

Il a reçu en Mairie les acheteurs potentiels du terrain de M. Dalmasso qui souhaiteraient acheter la bande de terrain communal. Ils ne demandent pas le déplacement de la canalisation qui ne gêne pas leur projet de construction. A. Terlizzi invite les élus à se prononcer sur cette demande.

Après étude du document, les élus notent que la commune doit conserver une petite partie de ce terrain où sont installés différents regards. De plus, cette partie est en continuité d'un accès piétons qui sera aménagé sur le lotissement de M. Tournié. Il sera donc nécessaire de réaliser un nouveau document d'arpentage.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les élus décident :

- de procéder à un nouveau découpage de terrain pour délimiter la partie où se trouvent les regards,
- de fixer le prix de vente de la bande de terrain à céder à 15€ le m²,
- d'obtenir des acheteurs l'engagement écrit de ne jamais demander le déplacement de la canalisation

d'eau.

A. Terlizzi informe les élus de la décision de l'Association RACINES de ne plus exploiter la vigne du jardin du presbytère par manque de moyens et de bénévoles. Les élus font part de leur déception. La plantation de cette vigne avait demandé beaucoup de travail et de volonté. Une recherche sera lancée vers de potentiels repreneurs.

Les résultats du Casino pour le mois d'avril sont bons. Il faut espérer que cette reprise perdure.

Les élus sont conviés à un apéritif de bienvenue au haras de Longayrie à Gramat par l'Association Cheval Sport Gramat-Rocamadour le dimanche 18 juin à 12h.

Les tours de garde pour les élections législatives des 11 et 18 juin seront transmis par mail aux élus dès demain.

Fin de séance à 0h 10.

ALFRED MATHIEU
TERLIZZI

DANIEL
LAGARRIGUE

ISABELLE CÉPÈDE-
LASCOSTE

PHILIPPE
KERNINON

OLIVIER
FAURE

KARL
CAMPDORAS-RAGON

JEAN-LUC
LAMBERT

SÉVERINE
MARTIGNAC

ISABELLE
LIVI

ANNE
GIETHLEN

EDWIGE
LAVAL

ÉDITH
BRANCHE

JEAN-MICHEL
CANCÈS

ANAËL
MARTIN

ALEXA
OSMONT